

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 18 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoît BURGAUD, Premier Vice-président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 FÉVRIER 2026

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Le Vésinet

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur adjoint du Dôme
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<i>Nombre de communes</i>	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

RÉUNION DU 18 FEVRIER 2026

Monsieur MANUEL, représentant la commune du Pecq, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur BURGAUD rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Dôme à compter du 27 février 2026
- Budget primitif 2026
- Attribution d'une subvention à l'AFM TELETHON
- Convention de mise à disposition des locaux entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP)
- Convention de prestation de services entre le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP) et le syndicat mixte seine ouest (SMSO) pour la réalisation de prestations ressources
- Questions diverses

MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU DOME A COMPTER DU 27 FEVRIER 2026

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

L'accueil du public au Dôme est régi par trois documents :

- *Les conditions générales de vente (CGV)*
- *Le règlement intérieur de l'établissement (RI)*
- *Le plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S.)*

Ces documents sont régulièrement actualisés afin de s'adapter aux différentes activités proposées au sein de l'établissement, aux nouvelles réglementations, et de préciser les points qui pourraient générer des confusions pour les usagers.

Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir adopter, telles que présentées en annexes, les modifications et précisions apportées aux conditions générales de vente et au règlement intérieur. Ces modifications sous forme d'ajout sont surlignées en vert, en jaune et s'il s'agit de suppressions sont surlignées en rouge et barrées.

Le comité est invité à se prononcer sur ces dispositions.

Monsieur BURGAUD fait remarquer qu'il s'agit de clarifier ces éléments pour éviter d'éventuels conflits.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, la modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Dôme à compter du 27 février 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Le budget primitif présenté au comité pour l'exercice 2026 s'inscrit dans les orientations budgétaires débattues et votées lors de la séance du 19 janvier 2026.

Le seul changement notable est l'affectation de 40 k€ des crédits disponibles du fonctionnement finalement inscrits section en investissement au chapitre 21 afin de financer en urgence le retubage d'une chaudière.

Le Budget 2026 s'inscrit dans un contexte de retour à l'équilibre et reconstitution du fonds de roulement du syndicat après des années mouvementées marquées par la crise sanitaire et l'inflation énergétique.

Le syndicat maintient une cible de recettes propres ambitieuse à 1 910 k€, des participations des communes indexées sur les valeurs locatives fiscales (+0.8 %), une maîtrise de sa masse salariale et de ses charges de gestion, une enveloppe en investissement réduite aux projets d'entretien urgent et de sécurité du bâtiment public.

Le Budget Primitif 2026 se fait sans reprise des résultats.

NDLR :

- Les données chiffrées présentées ci-après sont arrondies et ne sont détaillées que les informations significatives. Bien entendu, la maquette budgétaire détaillée ainsi que ses annexes est également jointe à la présente ;

- Pour l'ensemble des tableaux présentés ci-après, la charte "couleurs" est la suivante :

- En gris les colonnes relatives à l'exercice 2025 ;
- En couleur les colonnes relatives à l'exercice 2026.

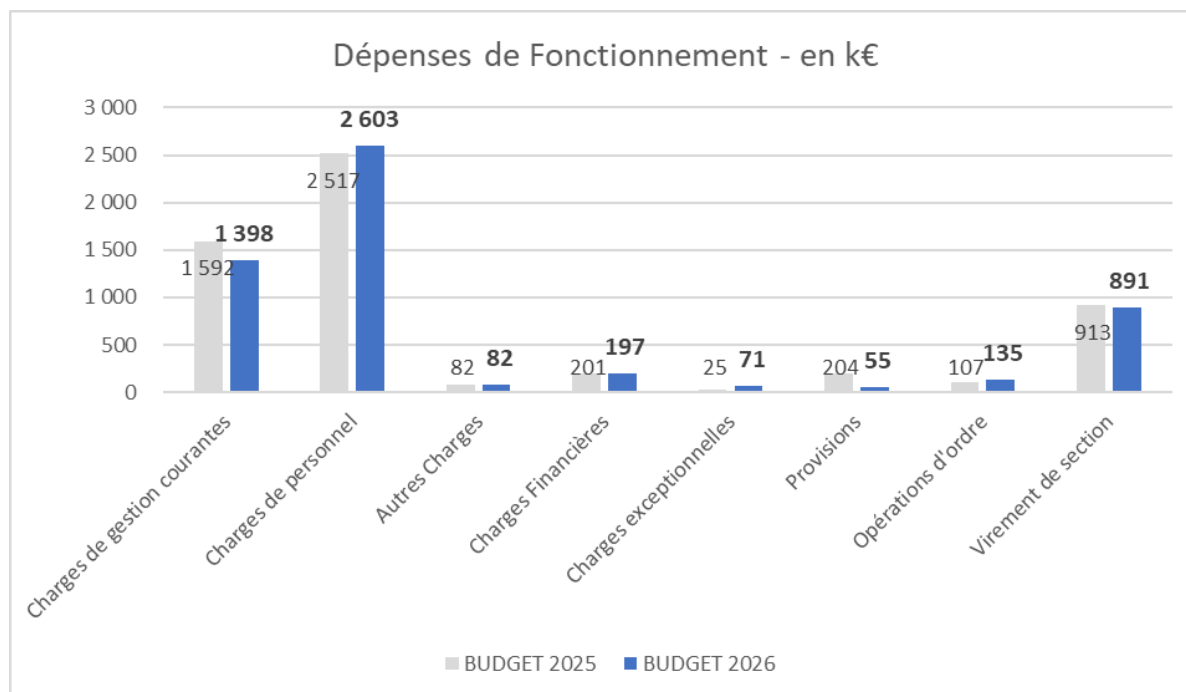
I. Section de Fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à 5 433 k.

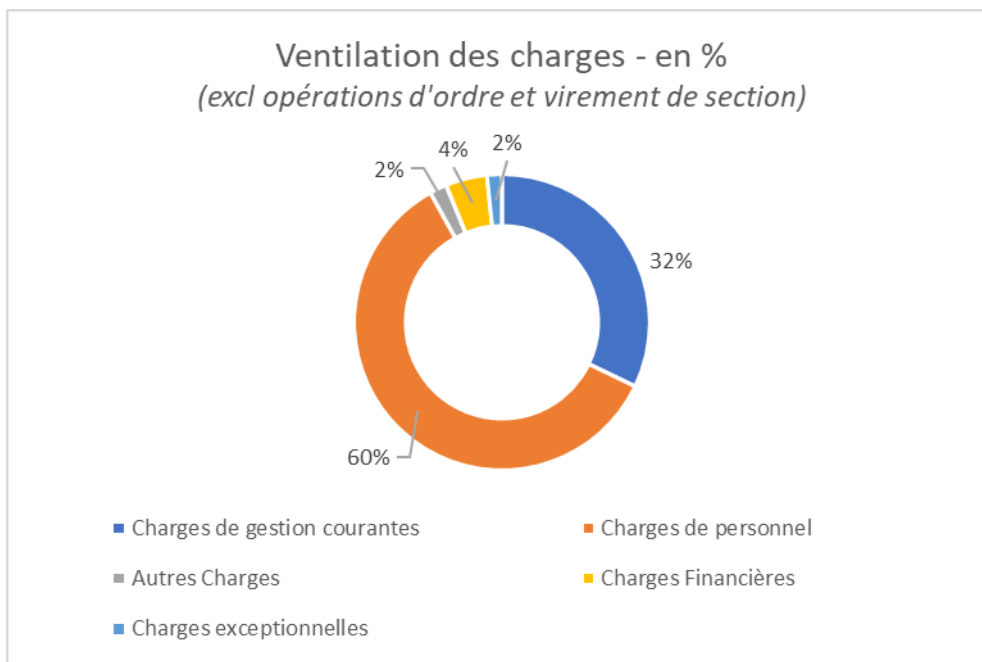
1) Dépenses de Fonctionnement

La section est en baisse de (-3%) soit (-209 k€), principalement sur les provisions pour risque contentieux (-149 k€) et les charges générales (-194 k€) partiellement compensées par une hausse sur les charges de personnel (+86 k€).

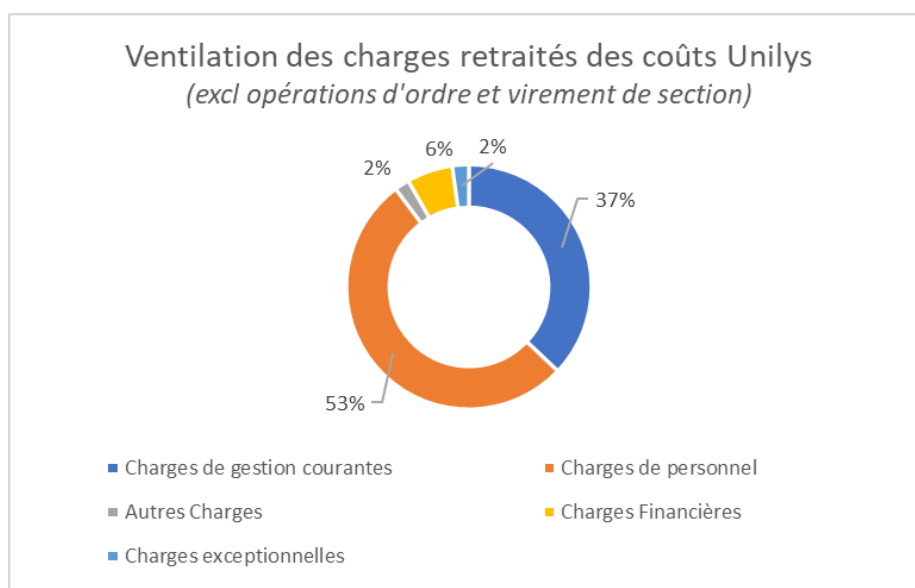
La section profite de la baisse du coût des énergies et fluides, et de provisions satisfaisantes pour couvrir le risque contentieux.



Les charges de personnel pèsent pour 60% du total des charges de fonctionnement courantes (+3 points vs 2025).



Hors coûts des services ressources mutualisés, le poids de la masse salariale tend à diminuer pour ne peser plus que 53 % du total (+3 points vs 2025), le poids marginal des dépenses d'énergie et fluides étant moins élevé :

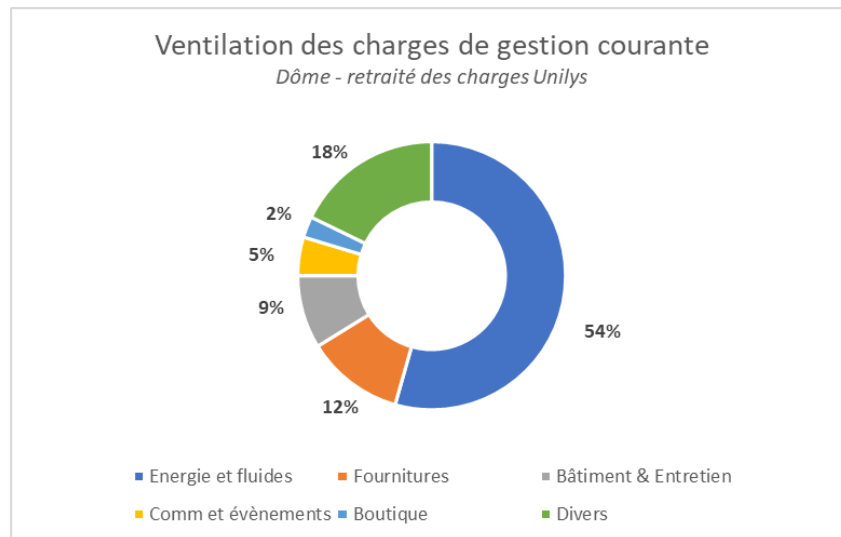


- Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Il est proposé un Budget à hauteur de 1 398 k€ pour les charges à caractère général, soit (-194 k€) vs 2025 et (-132 k€) si on exclut les crédits inscrits sur le disponible qui permettent d'alimenter le fonds de roulement du syndicat.

Pour le Dôme, le Budget est de 1 180 k€, en baisse de (-10%) vs 2025 principalement sur les énergies et fluides.

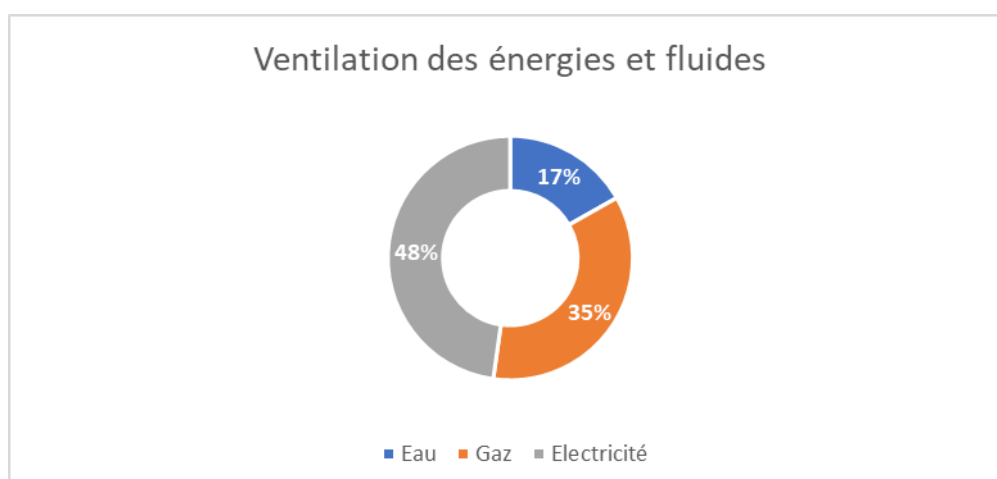
	2022	2023	2024	2025 (Budget)	2026 (Budget)	2026 vs 2025	
Energie et fluides	576	952	894	800	642	-158	-20%
Fournitures	89	128	131	125	139	14	11%
Bâtiment & Entretien	62	58	66	87	104	17	20%
Comm et évènements	55	35	35	54	55	1	2%
Boutique				24	30	6	25%
Divers	229	226	183	222	210	-12	-5%
TOTAL Dôme	1 011	1 399	1 309	1 312	1 180	-132	-10%
Unilys	175	157	177	195	195	0	0%
Disponible				85	23	-62	-73%
TOTAL Chapitre 011	1 186	1 556	1 486	1 592	1 398	-194	-12%



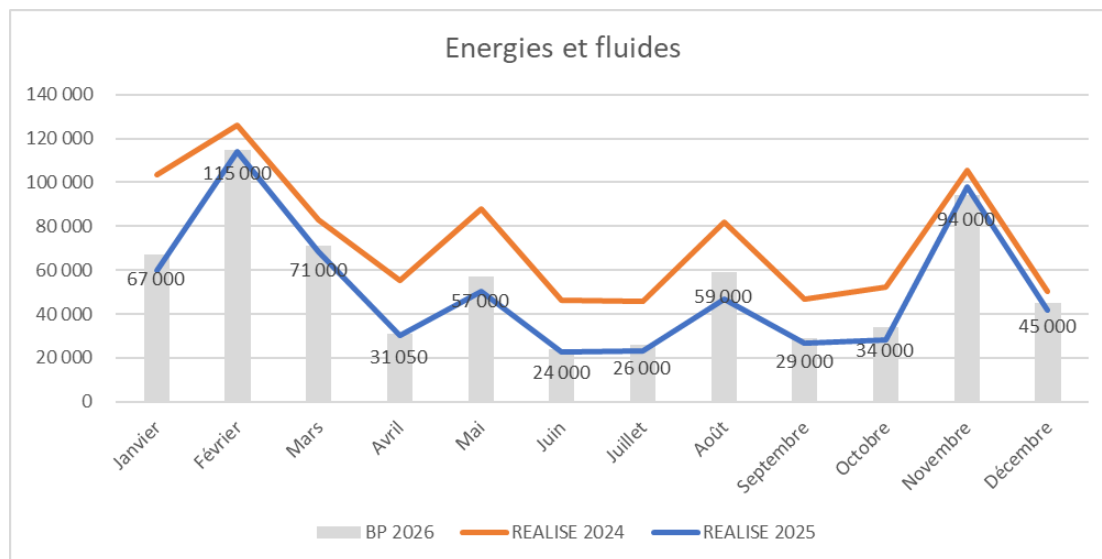
Plus de 54% des coûts (-7 points vs 2025) sont portés par les dépenses en **eau/ gaz/ électricité** pour un total de 642 k€. Le syndicat a pu dégager 300 k€ par rapport à 2023 au pic de la crise où les charges énergétiques avaient atteint 952 k€. Une partie des crédits est aujourd'hui réallouée au remboursement de l'emprunt des travaux de filtration.

L'électricité et le gaz ont été revus à la baisse afin de prendre en compte les baisses constatées sur le réalisé 2025.

	2022	2023	2024	2025 (Budget)	2026 (Budget)	2026 vs 2025	
Eau	149	133	150	140	125	-15	-11%
Gaz	278	383	317	275	227	-48	-17%
Electricité	149	436	427	385	300	-85	-22%
total énergies et fluides	576	952	894	800	652	-148	-19%



Ce poste de charges est suivi mensuellement via un tableau de bord :



Le poste dédié aux **fournitures** est en hausse à 139 k€, (+14 k€ vs BP 2025), il s'agit notamment des produits d'entretien (chlore), des fournitures administratives, d'achats de petites fournitures et pièces détachées, des cartes d'accès.

Entre 2018 et 2024, le syndicat a pu profiter d'un tarif stable sur le chlore auprès de son fournisseur Gazechim. Depuis 2025, un rattrapage a eu lieu sur le coût des bouteilles, triplant le tarif des dernières années. De nombreux produits d'entretien sont en pénurie dans un contexte européen tendu, imposant aux fournisseurs de s'approvisionner de plus en plus loin. Les tarifs sont en forte hausse (de +15 à +25%) dans un contexte inflationniste sur ce secteur.

Les crédits alloués à **la communication, aux évènements et à la période estivale** sont stables (+1 k€) pour atteindre 55 k€, il s'agit notamment de financer les agents de sécurité pendant la période estivale (34 k€), stable par rapport à l'an dernier, les frais de création et impressions des affiches pour les évènements, la nouvelle grille tarifaire, des flyers etc. (14 k€), des frais de réception et de transports.

Les coûts **d'entretien du bâtiment** sont en hausse de (+17 k€) vs BP 2025 pour atteindre 104 k€. L'augmentation s'explique pour une hausse sur les dépenses liées à l'entretien et la révision des équipements du bâtiment.

Les frais dits **autres** sont en baisse de (-12 k€) pour atteindre 210 k€. Cette section comprend de nombreuses charges régies par des contrats : du robot, des autolaveuses, des contrats informatiques (HP3i, Heitz), des frais d'assurances, des coûts de maintenance des différents logiciels (Elisath, Poseïdon) et des contrats de prestations de service. Les économies sont faites sur les honoraires d'avocat (-10 k€) avec la fin progressive des derniers contentieux.

Pour Unilys, le Budget 2025 s'établit à 195 k€, stable vs 2025. Il s'agit principalement des loyers pour l'Hôtel de Ville, des contrats de maintenance des logiciels informatiques (Acquity, CIVIL Finances) et de la formation.

La hausse de loyer de l'Hôtel de Ville s'explique par la signature d'une nouvelle convention qui facture la mise à disposition de salles de réunion et de la salle multimédia. Elle est compensée par des économies sur d'autres postes de dépenses.

	BP 2025	BP 2026	2025 vs 2024	
Loyers Hotel de Ville	75	78	3	4%
Contrats maintenance informatique	28	28	0	0%
Formation	26	20	-6	-23%
Mise en ligne annonces (RH et marchés)	4	4	0	0%
Téléphonie	5	5	0	0%
Abonnements	8	8	0	0%
Fournitures	6,3	6,3	0	0%
Locations imprimantes	2,6	2,6	0	0%
Séminaire annuel Unilys	12	12	0	0%
Autres*	28	31	3	11%
Coût frais généraux Unilys	195	195	0	0%

* Communication (rapports d'activité), Réceptions, transports des agents, nettoyage des locaux

La Piscine prend à sa charge 25.5 % des coûts (+3.5 points vs 2025 en raison de la sortie du Musée du Domaine Royal de Marly des conventions Unilys) soit 50 k€, les 74.5 % restants étant supportés par les autres syndicats intercommunaux membre d'Unilys.

Des discussions sont en cours auprès de nouveaux partenaires afin de développer une offre de prestations de service auprès de nouvelles collectivités : toute recette supplémentaire permettra d'alléger la charge des services centraux pour le Dôme. Un point d'étape pourra être développé au moment du BS.

• Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges globales de personnel s'établissent à 2 603 k€ soit une hausse de (+87 k€) vs Budget 2025, soit (+3.4%). La hausse principale porte sur la hausse des cotisations CNRACL qui augmentent de (+3 points) et sur la hausse du SMIC qui impacte les premiers échelons des agents de catégorie C.

Le Dôme se réorganise en 2026 avec le départ du directeur mutualisé du Pôle Sport et Culture (-1 ETP) compensé par l'ouverture d'un demi-poste au bassin (+0.5 ETP) et d'un poste au sein des équipes d'entretien (+1 ETP).

La ventilation entre le Dôme et les services centraux est la suivante :

	Budget 2025	Budget 2026	2026 vs 2025	
Dôme	1 631	1 650	19	1%
Personnel extérieur Dôme	49	60	11	22%
Unilys SICGP	809	864	55	7%
Unilys Valoiseine et SIVOM	28	29	1	4%
Total masse salariale	2 517	2 603	86	3%

• Chapitre 65 – autres charges

Il s'agit des indemnités d'élus pour 27 k€, de coûts licences Microsoft pour 7.6 k€ pour les équipes du Dôme et de 4.5 k€ pour les équipes Unilys, du coût de l'AMO HP3i pour 20 k€ et des crédits prévus pour le remboursement des usagers (18 k€).

Ce chapitre est stable vs 2025.

• Chapitre 66 – charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts pour 184 k.

	Intérêts 2026
Société Générale	15 300,00
Crédit Mutuel	65 550,00
Caisse d'Epargne	26 450,00
Caisse d'Epargne	2 670,00
Banque Postale	37 820,00
Banque Postale (travaux filtration)	36 010,00
TOTAL	183 800,00

Un nouvel emprunt de 900 k€ a été souscrit auprès de la Banque Postale en 2024 afin de financer les travaux de filtration.

S'y ajoutent les ICNE pour 11 k€ et les intérêts de la ligne de trésorerie pour 2.5 k€.

- **Chapitre 67 – charges exceptionnelles**

Il s'agit d'inscrire des crédits afin de permettre l'annulation de titres des années antérieures lors des opérations de clôture du Trésor Public soit un total de 5 k€.

En cas de résolution du contentieux avec BatiOuest, des pénalités pourraient être annulées pour 66 k€. Cette charge serait compensée par une reprise de la provision pour contentieux en recette.

- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 135 k€, 120 k€ pour les investissements du Dôme et 15 k€ pour les investissements d'Unilys. Les amortissements d'Unilys sont refacturés via la convention de prestations non économiques.

- **Dotations aux provisions**

Il est proposé d'inscrire 50 k€ de provisions afin d'anticiper la mise à disposition d'un agent dit « en surnombre » au sein des services centraux auprès du CIG : les recettes perçues des arrêts maladie 2026 seront provisionnées en vue d'amoinrir le surcoût en 2027 si l'agent ne connaît de mutation avant cette date.

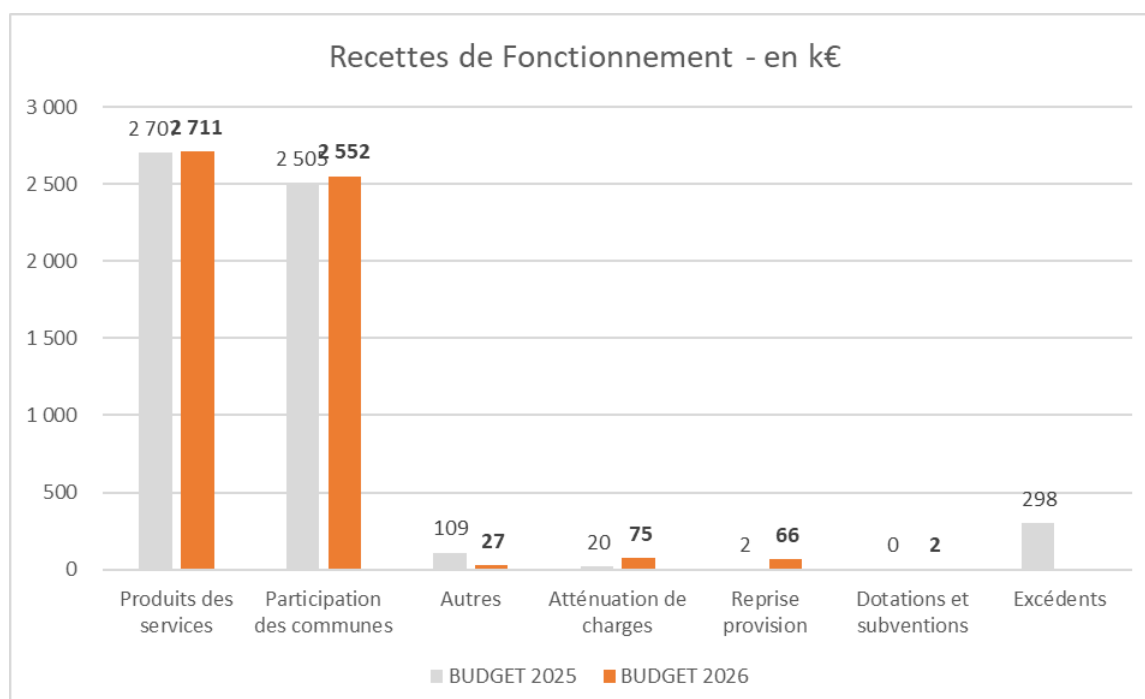
Une enveloppe de 5 k€ est inscrite pour créances douteuses : il s'agit des créances supérieures à 2 ans qui doivent aussi être provisionnées sur demande du Trésor Public.

- **Virement de section**

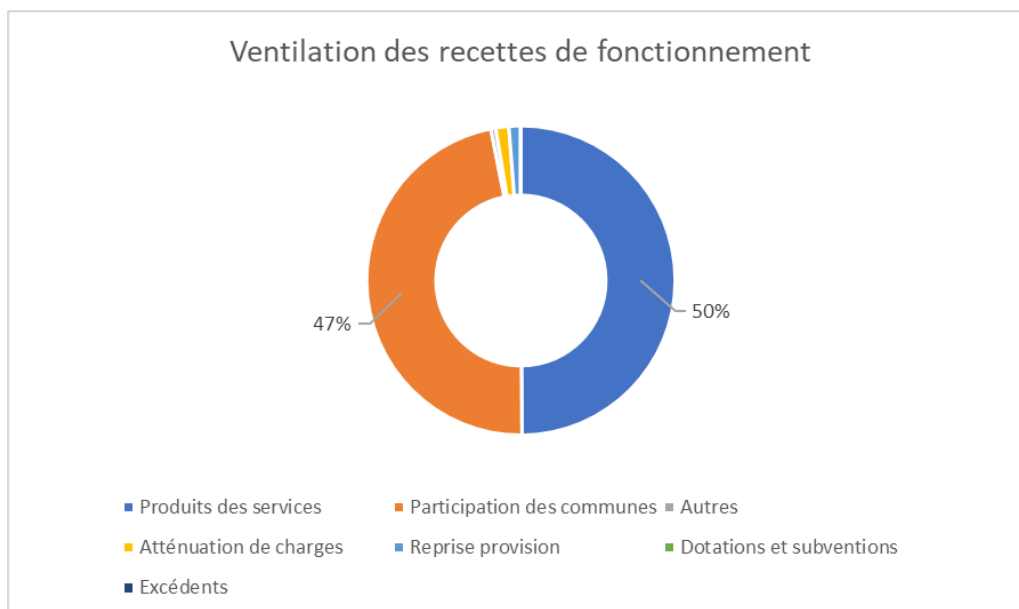
Il est proposé de virer 891 k€ en section d'investissement afin de permettre le remboursement des emprunts.

2) **Recettes de Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

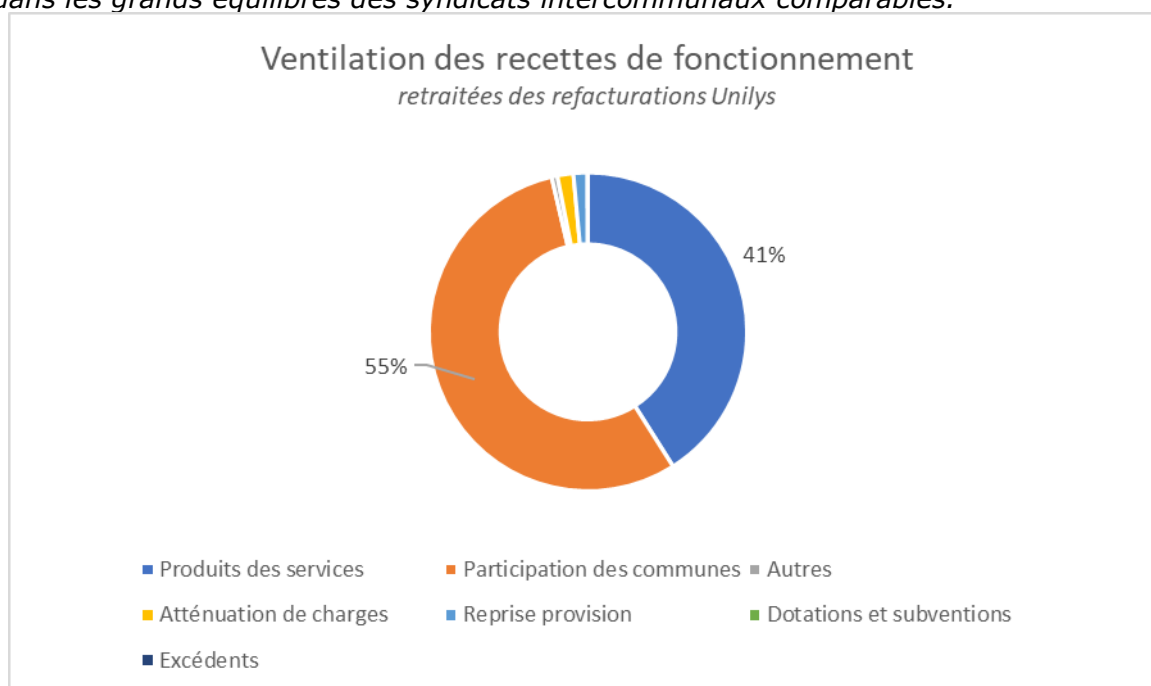


Le Budget 2026 s'équilibre en l'absence de reprise des résultats passés grâce aux économies sur les énergies qui permettent au syndicat de retrouver des marges de manœuvre.



Retraité des recettes de refacturation d'Unilys, le poids des communes dans les recettes de fonctionnement augmente pour représenter 55% du total. Il est alors intéressant de positionner le Dôme par rapport à d'autres syndicats intercommunaux gestionnaires de piscine.

Avec 41% de recettes propres (+2 points vs 2025), le Dôme reste un syndicat particulièrement vertueux, les différentes enquêtes de l'OFGCL (Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale) font état d'un ratio national plus proche de 20% de recettes propres (voir parfois moins de 10%) dans les grands équilibres des syndicats intercommunaux comparables.



- **Chapitre 70 et 75 – Produits des Services et autres produits de gestion courante**

Il est proposé d'inscrire un montant de recettes propres ambitieux à 1 910 k€, stable par rapport à 2025 où la cible de 1 907 k€ n'a pas été atteinte. La projection à date fait état d'un retard de l'ordre (-50 k€) par rapport aux inscriptions budgétaires.

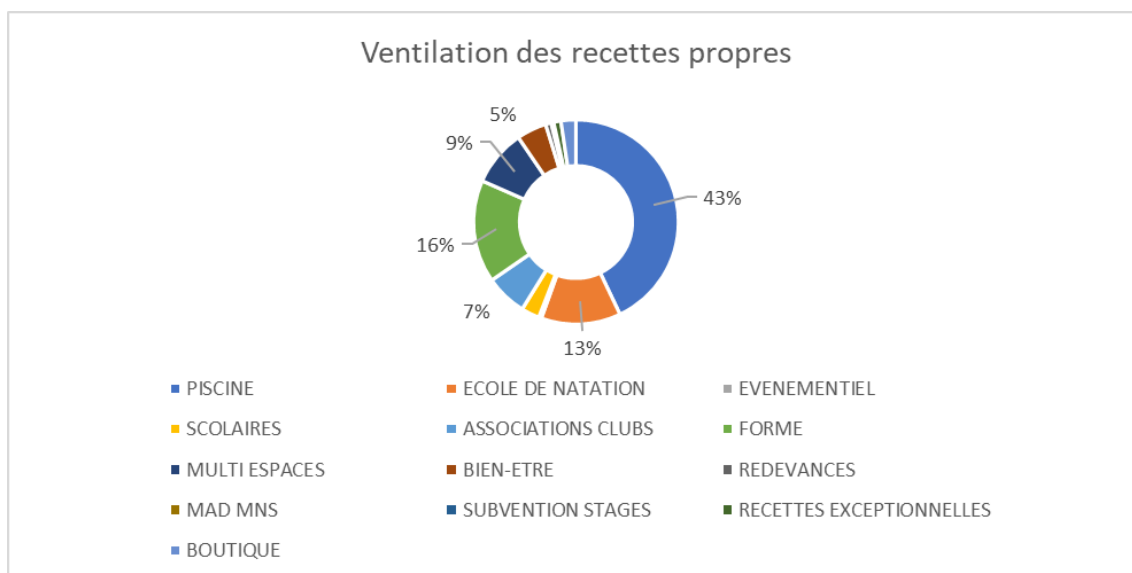
	Projection 2025	BUDGET 2025	BUDGET 2025	BP 2026 vs Atterrissage 2025
PISCINE	795 319	820 000	820 000	24 681
ECOLE DE NATATION	266 310	240 000	240 000	-26 310
EVENEMENTIEL	3 245	8 000	8 000	4 755
SCOLAIRES	50 597	55 000	55 000	4 403
ASSOCIATIONS CLUBS	139 619	120 000	125 500	-14 119
FORME	302 995	310 000	310 000	7 005
MULTI ESPACES	163 145	170 000	170 000	6 855
BIEN-ETRE	57 725	90 000	90 000	32 275
REDEVANCES	27 400	17 000	17 000	-10 400
MAD MNS	12 147	4 500	4 500	-7 647
SUBVENTION STAGES	6 500	15 000	3 000	-3 500
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0	17 500	22 000	22 000
BOUTIQUE	38 365	40 000	45 000	6 635
TOTAL	1 863 367	1 907 000	1 910 000	46 633

Les tarifs devraient être stables dans un contexte peu inflationniste, une vigilance accrue sera portée sur la bonne utilisation des cartes de 10 pour les moins de 25 ans qui peuvent être utilisées de façon abusive par certains usagers.

Le bassin pèse pour 43% dans le total des recettes propres, la réussite de la saison estivale, très dépendante de la météo, est un facteur déterminant pour permettre à l'établissement de réaliser cet objectif de recette.

Cette part tend à progressivement baisser (-2 points vs 2024 et -5 points vs 2023) grâce au développement de nombreuses recettes annexes (boutique, évènements, pass multi-espaces) afin de moins exposer les équilibres financiers de l'établissement aux chaleurs estivales trop imprévisibles d'une année sur l'autre.

A noter qu'en 2025, 54% des recettes du bassin ont été réalisées sur les mois de juin / juillet / août et septembre (+6 points par rapport à l'an passé) preuve que la période reste particulièrement cruciale pour l'établissement malgré les efforts de développements d'autres activités.



A ces recettes s'ajoutent les remboursements de la part des autres syndicats à hauteur de 74.5 % des charges de gestion courantes Unilys (818 k€).

• **Chapitres 73 – Participation des communes**

La participation des communes est en hausse de (+47 k€), soit (+1.9 %) vs 2025. Cette hausse est la combinaison d'une hausse du tarif par habitant de (+0.8 %) afin de suivre l'évolution des bases locatives fiscales, et d'une hausse de la population des communes membres (+1.1 %).

Sans indexation volontaire, le syndicat ne bénéficie d'aucune indexation automatique de ses bases fiscales comme cela est le cas pour les communes.

Le total appelé en 2026 sera de 2 552 k€.

COMMUNES	Population 2023 entrant en vigueur le 1er janvier 2026	PARTICIPATION 2026	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
AIGREMONT	1 111	17 051,00 €	- €	17 051,00 €
CHAMBOURCY	6 002	92 115,00 €	- €	92 115,00 €
MAREIL-MARLY	4 263	65 426,00 €	- €	65 426,00 €
MARLY-LE-ROI	17 159	263 345,00 €	- €	263 345,00 €
LE PECQ	16 333	250 668,00 €	- €	250 668,00 €
LE VESINET	16 010	245 711,00 €	- €	245 711,00 €
TOTAL DES 6 COMMUNES	60 878	934 316,00 €	- €	934 316,00 €
Par habitant		15,35 €		
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	47 628	1 617 727,00 €	- €	1 617 727,00 €
Par habitant		33,97 €		
TOTAL	108 506	2 552 043,00 €	- €	2 552 043,00 €
vs n-1	968	46 943,00 €		

- **Chapitre 013 – atténuation de charges**

Il s'agit de l'estimation d'une enveloppe de (25 k€) pour le versement d'indemnités journalières sur les arrêts de travail des agents.

Une enveloppe supplémentaire de 50 k€ est inscrite en 2026, elle est compensée par une charge sous la forme de provision pour le cas des arrêts maladie de l'agent en surnombre. Le montant à provisionner sera ajusté au réel des montants perçus.

- **Autres recettes**

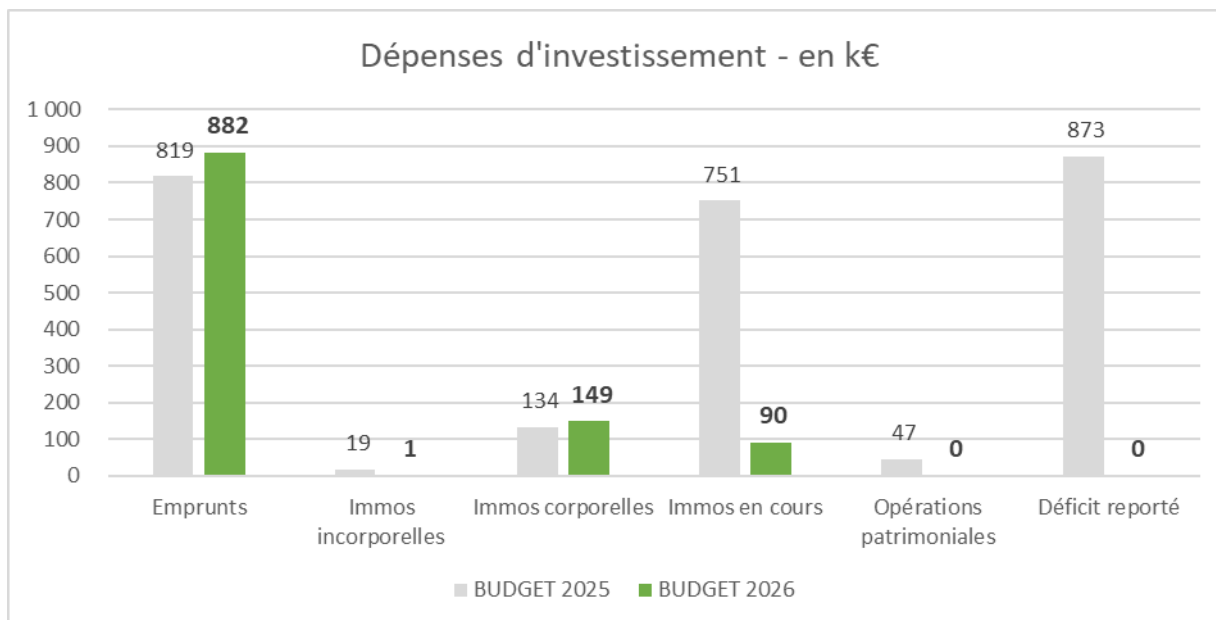
Il s'agit de compensations de l'Etat pour 2 k€, et de la reprise pour provision dans le cadre du règlement du contentieux BatiOuest pour 66 k€.

II. Section d'Investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à 1 122 k€.

1) Dépenses d'Investissement

Hors emprunt (819 k€), les dépenses d'investissement s'élèvent à 230 k€.



- **Emprunts**

Le remboursement en Capital des emprunts long terme représente une charge de 882 k€, soit une hausse de (+63 k€).

	Capital 2026
Société Générale	153 340,00
Crédit Mutuel	400 000,00
Caisse d'Epargne	153 340,00
Caisse d'Epargne	25 630,00
Banque Postale	88 920,00
Banque Postale (travaux filtration)	60 000,00
TOTAL	881 230,00

2026 est la première année du remboursement en capital de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale pour les travaux de filtration.

- **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

Il s'agit d'ouvrir le chapitre pour 1 k€. Des études pourraient être menées par le cabinet Merlin pour les infiltrations. Un dossier est à ce jour en cours d'instruction par notre assureur afin de savoir si les frais seront couverts par notre assurance avant d'être pris en charge par le syndicat.

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Un budget de 129 k€ est alloué pour le Dôme (+37 k€ vs 2025) avec les principaux projets suivants :

- Retubage de la chaudière (40 k€), non connu au moment du ROB ;
- Renouvellement des pompes (25 k€) ;
- Installation des caméras (20 k€) ;
- Remplacement des enrouleurs (7 k€) ;
- Achat de matériel pour les bébés nageurs (10 k€) ;
- Achat d'un véhicule de service (15 k€) à la suite de la restitution du véhicule en location ;
- Divers achats pour l'entretien du bâtiment.

Un budget de 20 k€ est alloué aux services centraux pour le renouvellement du matériel informatique et l'achat de mobilier.

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Une enveloppe de 35 k€ est allouée aux immobilisations en cours principalement pour le remplacement de portes coupe-feu (16 k€) et des travaux au hammam (16 k€).

Une enveloppe de 55 k€ est inscrite en complément en cas de dépenses imprévues : en baisse de (-40 k€) par rapport au ROB afin de financer les travaux sur la chaudière.

Les travaux pour les problèmes d'infiltration et les garde-corps seront proposés à l'arbitrage pour inscription au moment du BS et de la reprise des résultats.

2) **Recettes d'Investissement**

- **Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves**

Un montant de 96 k€ est inscrit au titre du FCTVA.

- **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Un montant de 135 k€ est inscrit, miroir des écritures d'amortissement en section de fonctionnement.

- **Chapitre 021 – Virement entre section**

Afin de financer le remboursement du capital des emprunts, un virement de 891 k€ est proposé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement	5 433 008.00 €
Section d'investissement	1 122 000.00 €
Budget Global	6 555 008.00 €

Monsieur BURGAUD précise que ce budget est la traduction du débat d'orientation budgétaire discuté lors du comité du 19 janvier dernier. Il indique que, compte tenu de la date précoce du vote, il est proposé aux élus un document sans reprise du résultat de l'exercice 2025. Enfin, il souligne que ce budget traduit une maîtrise de la masse salariale et des charges de gestion, et qu'il comprend une enveloppe volontairement comprimée en investissement, intégrant une participation des communes en augmentation de 0,8%, celle-ci correspondant à la hausse des bases sur le budget primitif de l'État.

Il signale que l'objectif de ce budget va être de reconstituer le fonds de roulement permettant de fonctionner au minimum. Il ajoute que les services le suivent précisément et que les conventions ont été revues avec les syndicats pour qu'il y ait des recettes.

Il précise que l'excédent prévu s'élève à 40 k€ et qu'il va permettre, en particulier, le financement des travaux d'urgence identifiés, à savoir le retubage de la chaudière.

Il évoque également le niveau des recettes de 1 910 000 € qui est une vision ambitieuse, mais il rappelle que le syndicat a quasiment toujours atteint les chiffres qu'il s'était fixé. Il souligne que cela a été un peu plus compliqué en 2025 à cause de la fermeture durant un mois, en début d'année, de la piscine, entraînant une perte d'un mois de recettes. Il termine en soulignant que le but est d'augmenter au fur et à mesure les recettes propres.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le budget primitif 2026.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AFM TELETHON

Madame TUVI présente le rapport, qui est le suivant :

L'AFM TELETHON est une association destinée à faire avancer la recherche et aider les chercheurs à développer des thérapies innovantes pour guérir des maladies génétiques graves et invalidantes.

Chaque année, avec nos associations partenaires et membres du personnel bénévoles, des actions sont menées afin de permettre la collecte de fonds au profit de l'association.

Dans le cadre de la 39^e édition du Téléthon, le SICGP souhaite contribuer à la collecte de fonds menée par l'association en proposant de reverser, sous forme de subvention, 100% des recettes collectées dans le cadre des activités de fitness et aquatiques qui ont été organisées le samedi 6 décembre 2025 au Dôme de Saint-Germain-en-Laye.

Le montant total des recettes recueillies s'élève à 450,00 euros.

Le montant de la subvention est inscrit au budget.

Le comité syndical est appelé à statuer sur l'attribution de la subvention.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'AFM TELETHON.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ENTRE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE (SICGP)

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Les services mutualisés des syndicats intercommunaux d'UNILYS ont leurs bureaux à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Cette mise à disposition des locaux est formalisée juridiquement par une convention de mise à disposition d'équipements municipaux de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

En effet, en date du 25 mars 2015, une convention de participation financière et de mise à disposition d'équipements municipaux a été signée entre la Ville et le Syndicat SICGP.

Parallèlement, les autres syndicats d'UNILYS remboursent au Syndicat SICGP les charges respectives de chacun, dans le cadre des conventions de prestations de services non économiques.

La convention d'occupation des bureaux de l'Hôtel de Ville a été renouvelée le 1er janvier 2022 et est arrivée à son échéance le 31 décembre 2025.

Il convient donc de signer une nouvelle convention.

Le nouveau dispositif reprend les stipulations essentielles de la convention antérieure, à savoir :

- La mise à disposition de bureaux aux étages 2 et 3 de l'Hôtel de Ville pour une surface totale de 224,70 m² ;*
- La redevance annuelle de 65 494,00 euros (hors taxes et hors charges) ;*
- Remboursement par le Syndicat des charges en plus de la redevance annuelle (notamment fluides, ménage, affranchissement et reprographie).*

Le dispositif intègre également deux nouvelles stipulations portant sur :

- L'instauration d'un forfait annuel complémentaire de 2 500,00 euros (hors taxes et hors charges), au titre de l'occupation ponctuelle des salles de réunion et de la salle multimédia ;*
- La conclusion d'un avenant destiné à définir les modalités d'utilisation, par le Syndicat, des bornes de recharge électrique.*

Il est demandé au comité de bien vouloir se prononcer pour autoriser Monsieur Burgaud Vice-Président à signer ladite convention d'occupation précaire pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026, reconductible tacitement 3 fois.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la Convention de mise à disposition des locaux entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP).

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE (SICGP) ET LE SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST (SMSO) POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS RESSOURCES

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Le SICGP renforce son offre de prestation de service auprès de nouveaux syndicats partenaires. La convention présentée permettra au SICGP d'apporter un support notamment financier au SMSO : rédaction des rapports budgétaires, accompagnement financier dans le pilotage des opérations,

soutien au suivi de la trésorerie, accompagnement pour le suivi des opérations de travaux des passerelles (subventions et FCTVA).

Cette prestation permettra au syndicat d'enregistrer une recette de 29 k€ qui viendra baisser le coût des frais Unilys à la charge des syndicats membres de la convention de prestations non économiques.

Simulation SMSO	
Suivi des travaux	10 200,00 €
Consultation bancaire	500,00 €
Pilotage financier	18 000,00 €
Pilotage de la prestation	300,00 €
TOTAL	29 000,00 €
Administration logiciels finance	180,00 €

Monsieur BURGAUD attire l'attention des élus sur le fait que la recette de 29 k€ supplémentaires viendra en minoration des participations qui sont appelés aux autres syndicats qui financent également le collaborateur qui s'occupe des finances.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention de prestation de services entre le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP) et le syndicat mixte seine ouest (SMSO) pour la réalisation de prestations ressources.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BURGAUD informe que la saison du Dôme est annoncée. Il fait remarquer que les objectifs fixés sont conservés. Il rappelle que différentes manifestations ont pu se tenir et qu'elles ont permis le rayonnement du syndicat. Il évoque la mise à disposition de la piscine pour l'épisode de la série « Joséphine ange gardien », qui était sur le dernier exercice, et qui a permis d'engranger une petite recette, ainsi que le meeting du CNO qui vient d'avoir lieu.

Monsieur LE BEULZE annonce aux élus que le CNO vient d'être identifié comme étant le premier club yvelinois, le 26e club au niveau national et le 7e au niveau de l'Île-de-France. Il souligne que le syndicat soutient cette association depuis longtemps et que les résultats sont au rendez-vous. Il ajoute que c'est également grâce aux élus.

Madame TUVI souhaite que les élus rendent hommage à Monsieur Ali TAALBI, décédé il y a quelques jours. Elle précise qu'Ali avait été maître-nageur à la piscine intercommunale de 1989 à 2024, année lors de laquelle il avait rejoint le centre aquatique de Maisons-Laffitte. Elle fait remarquer que beaucoup d'adhérents le connaissaient et souhaite lire le témoignage de son beau-père Jean Claude TUVI, ancien directeur du service jeunesse et sport de la ville de Maison Lafitte : « Ali, disparu prématurément, était un collaborateur et un ami au sourire inoubliable, un homme ayant toujours donné sans relâche, en toute abnégation et toujours dans la bonne humeur ». Elle ajoute avoir aussi des témoignages d'anciens adhérents du Dôme, tous d'accord sur le côté très sympathique d'Ali, sa joie, son sourire lors des cours d'Aquagym, mais aussi avec les enfants lors des cours qu'il dispensait à l'école de natation. Elle fait observer que tous les gens qui l'ont connu conservent l'image d'un homme simple, donnant confiance aux jeunes, accessible. Elle précise qu'Ali a lutté courageusement contre la maladie pendant plusieurs années et demande à ce que les présents à ce comité aient tous une pensée ce soir pour lui, sa femme et sa fille de 9 ans.

Monsieur BURGAUD remercie Madame TUVI pour son hommage et annonce qu'il souhaite terminer ce comité en se souvenant de son sourire et son rayonnement, car c'est le meilleur cadeau qu'on puisse lui faire.

Sans autres questions, **Monsieur BURGAUD** lève la séance à 19h50.

Signatures :

Benoît BURGAUD

Vice-Président du syndicat intercommunal

David Manuel

Secrétaire de séance